

# Règlement de course

L'Ori' Trail du 11 Novembre 2018 est organisé par l'association Activ' Orival.

## **1 – L'épreuve :**

Les distances de l'Ori' Trail sont de:

- 10 km et présente un dénivelé positif de 580m
- 19 km et 780m D+
- une randonnée de 10 km, les tracés empruntent en grande partie des sentiers non bitumés et en pleine nature.

Pour des questions de sécurité le parcours est susceptible d'être modifié.

Le lieu de départ et d'arrivée se situe à la salle des fêtes De Léotoing, route de Dourgne.

La course se déroulera en une seule étape, à allure libre, en un temps limité de 3h30. Le départ sera donné le mercredi 11 Novembre 2018 à 9h00 pour le 10 et le 19 km et à 8h30 pour la randonnée.

Des informations complémentaires (plans, profils,...) sur le tracé seront visibles sur le site internet de l'épreuve **[oritrail.wix.com/oritrail](http://oritrail.wix.com/oritrail)**

## **2 – Les organisateurs :**

L'association Activ' Orival est en charge du bon déroulement de cette épreuve.

Le Directeur et responsable de la course est BONNET Médéric. Téléphone : 06 35 51 35 68, adresse mail: [oritrail@gmail.com](mailto:oritrail@gmail.com)

## **3 – Les conditions de participation :**

Le dossier d'inscription doit obligatoirement être constitué d'une fiche d'inscription, d'une licence sportive en cours de validité au jour de la course ou un certificat médical datant de moins de un an (plus d'informations ci-dessous).

Aucun remboursement ne sera fait si le dossier se trouve incomplet.

### *a. Les catégories d'âge :*

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, née en 2002 (cadets pour le 10km) ou avant et né en 2000 ou avant pour le 19 km, licencié ou non. Toute personne mineur, au jour de la course, devra s'engager à faire remplir une décharge par son représentant légal ainsi que d'un certificat médical ou licence.

### *b. Le certificat médical :*

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical  
Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'organisateur.

Les coureurs licenciés devront impérativement joindre la photocopie de la licence.

Seuls les dossiers complets, paiement, bulletin d'inscription et certificat ou licence seront retenus pour la participation de cette épreuve.

*c. Droit d'inscription :*

Le droit d'inscription est de 10 € pour la course de 10 km (avant le 6 Novembre par courrier) et de 12 € le jour de la course.

Pour le 19km le droit d'inscription est de 15 € et de 17 € le jour de la course.

Et de 5 € pour la randonnée.

Inscription possible par internet sur le site **Chrono-Start.com**

Cette inscription donne droit à diverses récompenses.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

*d. Clôture des inscriptions :*

La clôture des inscriptions par courrier et fixé au Mardi 6 Novembre 2018.

Le reste des inscriptions pouvant être pris sur place le 11 Novembre 2018 de 7h30 à 8h45 en fonction des disponibilités des dossards.

*e. Dossards :*

La remise des dossards se fera sur place à partir de 7h30. Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

*f. Acceptation du présent règlement :*

La participation à l'Ori Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

#### **4 - Cession de dossard :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le

dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Prière de se munir de 4 épingles (elles ne seront pas fournies par les organisateurs).

## **5 – Assurances :**

### *a. Responsabilité civile :*

Conformément à la loi, un contrat responsabilité civile a été souscrit par l'organisateur auprès de la société d'assurances « MAIF » pour la durée de l'épreuve.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### *b. Individuelle accident:*

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **6 – Les règles sportives :**

### *a. Le jury :*

Il se compose de :

L'organisateur, le directeur de la course, ainsi que toute personne compétente dans le comité d'organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

### *b. Aide aux concurrents :*

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

### *c. Suiveurs :*

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

### *d. Bâtons :*

Le port des bâtons n'est pas autorisé, à l'exception de la randonnée.

### *e. Assistance*

Aucune assistance n'est autorisée

### *f. Limites horaires*

Le temps maximum alloué pour la course est de 3h30. D'autre part les temps de passage maximum au point du ravitaillement 1 sont de 1h30. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et vont courir sous leur seule responsabilité.

*g. Chronométrage*

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce. Les puces vous seront retirées dans la zone d'arrivée.

Le participant n'étant pas en possession d'un système de chronométrage, ne pourra bénéficier d'un temps et d'un classement.

Toutes puces perdus et non rendus est à la charge du concurrent.

Chaque concurrent se doit de respecter le code de la route.

## **7 - Classements et Résultats :**

### a- Classements :

Seuls les coureurs arrivant en zone d'arrivée et ralliant la zone avant la barrière horaire de 13h00, seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour les 2 courses :

Les **3 premiers hommes** et les **3 premières femmes du classement général**, ainsi que les **premiers de chaque catégorie (Vétéran, Senior, Espoir, Junior et Cadets) hommes et femmes et les premiers des catégories V2, V3 et V4** recevront un trophée et/ou un lot. Ne peuvent être cumulés les classements du classement général et ceux par catégorie.

Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit pour les classements par catégorie de récompenser moins de 3 personnes si le nombre de personnes courant dans la catégorie le justifie.

Il n'y aura pas de classement pour les randonneurs.

### b- Récompenses :

Des récompenses seront remises à tous les inscrits et aux vainqueurs des classements.

### c- Primes :

Il n'y aura aucune prime distribuée lors de cette manifestation sportive.

### d- Publication des résultats :

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve [oritrail.wix.com/oritrail](http://oritrail.wix.com/oritrail), [runningmag.com](http://runningmag.com) , [chronostart.com](http://chronostart.com) ainsi que le jour de la course sur le panneau d'information.

La publication des résultats sur ce site Internet sera publique et à la vue de tous.

## **8 - Les ravitaillements :**

Pour l'Ori Trail: 3 postes de ravitaillement seront à la disposition des concurrents. Les informations complémentaires des postes seront à disposition sur le panneau d'information le jour de la course.

Un ravitaillement à l'arrivée est offert à tous les participants.

## **9 - Sécurité et soins :**

### a- Voies utilisées :

La compétition se déroule principalement sur des pistes et chemins en milieu naturel, balisés. Elle traversera une voie ouverte à la circulation (départementale 45) qui sera totalement sécurisée.

### b- Sécurité des concurrents :

La sécurité est assurée par le Dr LEDENT ainsi que par une unité de secours habilitée par le ministère de l'intérieur.

### c- Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **10 - Protection de l'environnement :**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillements) entraînera la mise hors-course immédiate du concurrent fautif. Il sera dans l'obligation de récupérer l'objet le mettant en cause.

## **11 - Droit à l'image :**

De par sa participation et son inscription, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur à utiliser celle-ci sur tout support dans le but de promouvoir l'Ori Trail.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.